



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
Madame Pascale BIVILLE, Maires Adjoints
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Claire LE TOURNEUR
Monsieur Pierre CHIAPELLO,
Madame Marie-Claude JULLIEN,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Monsieur Alain DULONDEL, Délégués,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Nadia ABDELAZIZ, Conseillers municipaux,
Monsieur Rodolphe CORRON,
Madame Valérie DELABRIERE,
Monsieur Jean DELAMARE,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Monsieur David LEMENAGER,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,
Monsieur Christophe PAILLIER.

Absents excusés :

Monsieur Didier HOUSSAYE qui avait donné procuration à Madame Marie-Thérèse LANGLET.
Mme Josette LE BRETON-PALIER qui avait donné procuration à Mme Claire LE TOURNEUR.
Madame Monique MASSELIN qui avait donné procuration à Monsieur Pierre CHIAPELLO.
Madame Juliette KARP.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 2 Septembre 2020.

Nombre de Conseillers présents : 22

En exercice : 23

Votants : 22

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prochaines séances se dérouleront :

- le Mercredi 4 Novembre 2020 à 20h30,
- le Vendredi 18 Décembre 2020 à 18h30.

Il rappelle la rencontre-présentation élus-agents communaux du Mercredi 7 Octobre 2020 à 17h30.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 7 Juillet 2020 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 7 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Approbation du compte-rendu de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du Vendredi 10 Juillet 2020 :

Le compte-rendu de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du Vendredi 10 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

III) Compte Epargne Temps :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n° 2004-878 du 26 Août 2004 a introduit le Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale.

Ce dispositif permet de capitaliser des jours de congés non pris puis de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée.

Ce droit est ouvert aux agents titulaires et non titulaires qui sont employés de manière continue et ont accompli au moins une année de service.

Il précise notamment que le Compte Epargne Temps :

- peut être alimenté dans la limite maximale d'un plafond de soixante jours,
- est approvisionné par le report de congés annuels sans que le nombre de ces derniers pris dans l'année puisse être inférieur à vingt,
- peut être liquidé selon différents modes (congés) selon les conditions d'utilisation énoncées par les textes et l'organe délibérant.

Le conseil municipal, après consultation du comité technique paritaire du Centre de Gestion, doit déterminer dans le respect de l'intérêt du service, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte.

Monsieur le Maire propose par conséquent de mettre en place le Compte Epargne Temps et d'instaurer les modalités de fonctionnement suivantes :

- ouverture du CET sur demande expresse de l'agent,
- nature des jours épargnés : jours de congés annuels (sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt), « pour une durée légale de 35 heures, sinon au prorata du temps effectué »,
- délai au 1^{er} Décembre au plus tard à respecter pour formuler la demande annuelle d'alimentation du Compte Epargne Temps,
- condition du maintien des jours épargnés au CET à la fin de l'année civile (plafond de 60 jours maximum),

- maintien automatique des jours épargnés sur le CET, en l'absence de demande expresse de l'agent, pour les jours épargnés à la fin de chaque année civile,
- condition de liquidation des jours épargnés au CET à la fin de de l'année civile, « liquidation sous forme de congés uniquement »,
- entrée en vigueur du dispositif : 1^{er} Janvier 2021,
- délai de prévenance d'au moins trois mois à respecter pour l'utilisation sous forme de congés des jours épargnés. Un report de la prise de congés des jours épargnés peut être demandé pour l'intérêt du service,
- fermeture du compte : doit être demandée neuf mois avant le terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'instituer le Compte Epargne Temps conformément aux conditions exposées ci-dessus,**
- **dans l'intérêt du service et pour la bonne application du CET, que la gestion du dispositif sera assurée par le Directeur des Services.**

IV) Désignation des 32 noms pour la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit qu'une Commission Communale des Impôts Directs doit être mise en place dans chaque commune. Les commissaires (titulaires et suppléants) sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une liste de 32 contribuables comme suit :

- Madame Marie-Thérèse LANGLET,
- Madame Marie-Claude JULLIEN,
- Madame Jocelyne LECOINTRE,
- Madame Monique MASSELIN,
- Madame Josette LE BRETON-PALIER,
- Monsieur Rodolphe CORRON,
- Monsieur Joseph AMELOT,
- Madame Monique LEGROUT,
- Madame Nelly BAILLEUL,
- Monsieur Jean-Claude MASSELIN,
- Madame Isabelle MEGRET,
- Madame Annie AUBREMAIRE,
- Madame Laurence HANQUIER,
- Madame Martine HEQUET,
- Monsieur Christophe LACOURT,
- Monsieur Sébastien DELAVALLE,
- Monsieur Bruno MANSUY,
- Monsieur Philippe DIMPRE,
- Madame Christine DIMPRE,
- Monsieur Fabien NEHOU,
- Madame Sylviane HANRYON,
- Monsieur Urbain CROMBEZ,
- Madame Annick CROMBEZ,
- Madame Françoise GUERRE,
- Madame Catherine CORROYER,

- Monsieur Jean-Claude CORROYER,
- Madame Monique RIVETTE,
- Monsieur Francis BLANCHET,
- Monsieur Didier COUVERCHEL,
- Monsieur Bruno DELABROYE,
- Monsieur Jean-Michel BASSET,
- Madame Martine DENTU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la liste de 32 contribuables romillois précités pour la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire fait part qu'il est membre de droit pour siéger dans cette commission et donne délégation à Monsieur Frédéric VIEUX pour le représenter lors des réunions de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il remercie d'une part, les six conseillers municipaux qui se sont proposés pour siéger dans cette commission (s'ils sont retenus par le Directeur Départemental des Finances Publiques), d'autre part, Madame Anita GUILLUY pour la recherche des vingt-six autres contribuables proposés.

V) Désignation d'un membre de la CLECT à la CDCLA :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 10 septembre 2020 portant création et fixation de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de chaque commune membre de la Communauté de communes Lyons Andelle de procéder à l'élection d'un représentant chargé de siéger au sein de la CLECT en application de l'article L 2121-33 du C.G.C.T ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT est instituée de droit et se réunit dès lors qu'une ou plusieurs communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu'une intercommunalité souhaite restituer aux communes une compétence.

Monsieur le Maire ajoute que cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et toute intercommunalité. La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charges, et ceci quel que soit le montant des charges à transférer.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un représentant de la commune pour siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire précise que ce représentant doit être obligatoirement un conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **élit Monsieur Frédéric VIEUX, pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T).**

VI) Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, lors du vote sur le PPRI, la commune de Romilly sur Andelle avait demandé :

- que la parcelle cadastrée NL 657, d'une superficie de 11.187 m² soit classée en zone UB ou AUA (zone future centre-ville),
- que la parcelle cadastrée AUD n° 364, d'une superficie de 47.762 m², soit classée en zone AUB (zone à usage d'urbanisation limitée).

Ces modifications ne pouvaient être prises en compte qu'à la condition d'une révision totale du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente donc l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser son plan local d'urbanisme (P.L.U.). Ce document ne répond plus en effet aux exigences actuelles de l'aménagement du territoire, en particulier qu'il est nécessaire de tenir compte des nouvelles dispositions des lois Grenelle 1 et 2 de l'Environnement, de la loi ALUR, qu'il y a lieu de prendre en compte les orientations du SCOT approuvé.

Le plan local d'urbanisme (P.L.U.) détermine les conditions permettant d'assurer :

- 1 - L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable,
- 2 - La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,
- 3 - Une utilisation économe et équilibrée des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques des pollutions et des nuisances de toute nature.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2 à L.103-6,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1) - de prescrire la révision du plan d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.153-1 et L. 153-8 du code de l'urbanisme.

2) – de préciser les objectifs de la commune comme suit, conformément aux dispositions de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme.

- **Permettre un développement démographique et urbain maîtrisé qui prend en compte les équipements existants, tout en préservant le caractère urbain de la commune,**
- **Étudier l'organisation de la constructibilité au sein et autour de l'agglomération existante,**

- Garantir une insertion harmonieuse des futures zones d'urbanisation,- Trouver un équilibre entre le développement urbain, la protection des espaces affectés aux activités agricoles et le respect de l'environnement,
- Réfléchir à l'avenir des équipements communaux, à la circulation, aux stationnements, à l'aménagement des espaces publics,
- Identifier, protéger et mettre en valeur son patrimoine architectural et historique, naturel et paysager,
- Permettre le maintien et le développement des activités économiques, touristiques, culturelles et de loisirs,
- Préserver et mettre en valeur ses espaces naturels sensibles, ses espaces boisés, ses paysages et cônes de vue existants, ses chemins et sentes,
- Prendre en compte les risques naturels tels que les inondations, ruissellements et les effondrements d'éventuelles cavités souterraines, et les risques technologiques,
- Intégrer les réflexions d'aménagement d'échelle territoriale supérieure et les documents supra communaux.

3) – d'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités définies ci-après :

- Affichage en mairie
- Avis dans les boîtes aux lettres
- Information dans le bulletin municipal
- Parution dans la presse
- Mise à disposition du public des plans et pièces du dossier
- Mise à disposition du public d'un registre d'observations
- Réunion publique (1 ou 2)

4) - de donner autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme.

5) - de tirer le bilan de la concertation lors de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

6) - de solliciter du Conseil Départemental de l'Eure, une subvention pour frais d'études et dépenses matérielles nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme au taux maximum.

7) - de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L.132-15, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme.

8) - de notifier la présente délibération conformément à l'article L.132-11 du Code de l'urbanisme à :

- à Monsieur le Préfet ;
- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention insérée en caractères apparents dans le journal suivant : L'Impartial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Deux sociétés ont été sollicitées pour cette révision.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante, soit celle des établissements EUCLYD-Eurotop, chiffrée à la somme de 34.440 € TTC.

Il y aura entre quinze et vingt réunions sur une durée de 2 à 3 ans.

VII) Décision modificative budgétaire :

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal un tableau qui reprend les résultats et les reports des Sections de Fonctionnement et d'Investissement présentés lors du vote du Budget Primitif le 16 Juin 2020 et lors du vote du Compte Administratif le 7 Juillet 2020.

Des écarts ont été enregistrés lors du vote du Compte Administratif qui impactent les reports.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **de diminuer** le résultat reporté R002 de 3.464,89 € ainsi que l'article D022 « Dépenses imprévues » du même montant,
- **d'augmenter** le solde d'exécution négatif reporté D001 de 1.890 € ainsi que l'article 1068 « Excédent de fonctionnement » capitalisé du même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire tel que présenté.

VIII) Installation d'une chaudière en urgence :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'urgence de renouveler la chaudière en panne dans le logement du gardien du Complexe Louis ARAGON.

Le devis de remplacement s'élève à la somme de 3.938,40 € TTC.

Pour palier à cette dépense imprévue, Monsieur le Maire propose de virer du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » la somme de 4.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord :

- **Pour le remplacement d'une chaudière au Complexe Louis ARAGON,**
- **Pour virer du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » la somme de 4.000 €.**

VIII) Communications et informations :

a) Remerciements :

Madame Annick LEBRUN remercie la municipalité pour ses délicates attentions lors du décès de son mari.

Madame Claire LE TOURNEUR remercie la municipalité pour ses marques de sympathie lors du décès de sa mère, Madame Madeleine NEVOU.

Madame Valérie SAUNIER remercie la municipalité pour son soutien apporté lors du décès de sa mère, Madame Reine BACHELET.

La famille VILLERVALLE remercie la municipalité pour ses gestes de sympathie lors du décès de leur mère, Madame Lucienne VILLERVALLE.

Madame AMELOT et la paroisse remercient la municipalité pour le ménage effectué dans l'église.

Madame Emmanuelle MANELLI, Principale du collège de la Côte des Deux Amants, remercie la municipalité pour sa collaboration en ce qui concerne la distribution aux élèves des kits de fournitures, au regard des conditions sanitaires. Finalement, l'organisation s'est faite autrement.

L'association Andel'Handicap remercie la municipalité pour la subvention qui lui a été attribuée.

Madame Hélène GANDOSSE, directrice de la MJC A.L.E.R., remercie la municipalité pour sa promotion interne au grade d'animateur principal 1^{ère} classe.

Madame Elodie PETIT remercie la municipalité pour sa nomination au grade d'adjoint territorial principal 2^{ème} classe.

Madame Isabelle ROUSSEL, Directrice des Pôles élémentaire et maternelle, et l'équipe enseignante, remercient la municipalité pour l'ensemble des travaux et investissements faits cette année dans les deux écoles.

b) Trombinoscope des élus :

Monsieur le Maire remercie Monsieur Guy DUPUIS pour la réalisation du trombinoscope des élus.

c) Chronologie des 44 événements associatifs ou communaux sur Romilly sur Andelle en 2020 – 2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau recensant, sous réserve des mesures sanitaires, tous les événements associatifs ou communaux saison 2020 et 2021.

La municipalité a pris des dispositions sanitaires pour la location des salles.

L'Ecole de Musique et d'autres associations ont mis en place un protocole pour leurs activités.

Monsieur le Maire fait part que la gestion des subventions aux associations sera compliquée.

d) Ecoles :

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal que 417 enfants fréquentent nos écoles, dont 144 à l'école maternelle et 273 à l'école élémentaire. Ces enfants sont répartis en 17 classes, soit une moyenne de 24,53 enfants par classe.

Puis, il indique que le SDIS est passé le 10 Septembre 2020 pour le contrôle sécurité des écoles. Celui-ci a émis un avis favorable.

Il remercie, pour la qualité du travail apporté au niveau des écoles, les agents d'entretien, de surveillance du restaurant scolaire, les cuisinières, les ATSEM, le personnel des services techniques.

Madame NEVOU indique qu'au niveau de la restauration scolaire, les moyens de précautions sanitaires ont été mis en place.

Elle fait part qu'on évite le brassage des classes et qu'un surveillant est dédié par classe afin que la distanciation soit bien respectée. Ces effectifs sont sensiblement identiques à ceux des années précédentes, soit 282 enfants.

Au niveau du périscolaire, cela se déroule bien et beaucoup d'enfants sont inscrits. La MJC A.L.E.R. prend toutes les mesures de précaution.

Madame DELABRIERE demande si le créneau horaire a été élargi.

Madame NEVOU fait part que la restauration scolaire démarre à 11h45 au lieu de 12 heures avec l'autorisation du Rectorat.

e) Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

A la demande de Monsieur le Préfet, il a été mis en place un Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des points essentiels de ce plan et indique aux conseillers municipaux qu'il est disponible en mairie.

f) Finances :

Par mail du 10 Septembre 2020, la Préfecture donne connaissance des dotations versées en 2020 :

- au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 193.281 €,
- au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) : 373.181 €.

Monsieur VIEUX fait part que ces montants avaient été prévus au Budget Primitif.

g) Eure-Habitat (La Moineaudière) :

D'importants travaux de réhabilitation des logements de la Moineaudière ont été programmés par Eure-Habitat pour fin 2020.

h) Canicule :

Le 7 Août 2020, en raison des fortes chaleurs, sous l'égide de Monsieur Xavier CHIVOT, Maire Adjoint, avec la collaboration des ASVP, des bouteilles d'eau ont été distribuées aux résidents du FRPA « La Potière » et aux personnes fragiles de la commune.

i) Logement A.S.V.P. :

Monsieur le Maire remercie Monsieur Frédéric LE JANNOU, A.S.V.P., qui a effectué les travaux d'agrandissement d'une chambre de son logement.

j) Convention de mise à disposition d'un local au FRPA « La Potière » :

Afin d'éviter aux aides à domicile de Romilly sur Andelle et des alentours de se déplacer sur Charleval, un local au FRPA « La Potière » a été mis à disposition de la C.D.C.L.A. pour y organiser des réunions. Une convention a été signée avec le C.C.A.S. à cet effet.

k) Conseil Départemental :

Le Conseil Départemental s'est porté garant pour un prêt de 310.000 € à LOGEAL Immobilière pour financer l'acquisition et l'amélioration de deux logements individuels sis rue Blingue.

l) Campagne betteravière :

Un courrier d'un administré de Romilly sur Andelle a été adressé à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur PLOUVIER, Conseiller Départemental et Monsieur CRAMER, Maire de Douville sur Andelle, portant sur les problèmes générés lors de la campagne betteravière, et dans lequel il souhaite une reprise des transports par la voie ferrée.

m) S.I.E.G.E. :

Monsieur HUBERT a été élu Président du S.I.E.G.E.

Les procès-verbaux des comités syndicaux des 10 et 18 Juillet 2020 du S.I.E.G.E. sont consultables en Mairie.

n) Vol d'un camion de la commune :

Par jugement en date du 19 Août 2020, le Tribunal a condamné le voleur du camion des services techniques municipaux au remboursement de la somme de 49.794,33 €.

o) Pépinières d'entreprises (ex Boulangeot) :

L'acquéreur des locaux (ex Boulangeot) les a aménagés pour y accueillir six entreprises. Quatre cases sont pratiquement remplies.

p) Mobilier Square Napoléon Bonaparte :

Un mobilier fleuri à l'effigie de Napoléon Bonaparte, qui est venu à Romilly sur Andelle le 5 Novembre 1802, pour visiter les fondeurs, a été réalisé rue Blingue.

Monsieur le Maire remercie « Les Gravures du Plessis », Profusion et les agents communaux pour la réalisation de ce mobilier.

q) Rencontre avec Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète des Andelys :

Le 27 Août 2020, Monsieur le Maire et Monsieur HOUSSAYE ont eu l'honneur d'accueillir Monsieur le Préfet de l'Eure - Jérôme FILIPPINI et Madame la Sous-Préfète - Virginie SENE-ROQUIER.

Les échanges ont été riches et il leur a été exposé les projets réalisés comme ceux à venir.

r) Sénatoriales – Grands électeurs :

Dans le cadre des élections sénatoriales :

Monsieur le Sénateur, Hervé MAUREY, puis Monsieur le Ministre Sébastien LECORNU, candidats aux élections sénatoriales, se sont présentés à la mairie.

L'équipe du Sénateur Hervé MAUREY et l'équipe de Monsieur le Ministre Sébastien LECORNU, ont tenu des réunions respectivement le Lundi 7 Septembre 2020 et le Samedi 12 Septembre 2020, au complexe Louis ARAGON.

L'équipe de Monsieur Timour VEYRI tiendra également une réunion au complexe Louis ARAGON le Jeudi 24 Septembre prochain.

La C.D.C.L.A. mettra à disposition des grands électeurs qui le souhaitent, le 27 Septembre prochain, un car. Le retour est prévu pour 13h.

s) Très haut débit :

Des travaux sont en cours pour le très haut débit dont le nœud se situera à Fleury sur Andelle. La livraison est toujours prévue pour le 2^{ème} semestre 2021.

t) Travaux d'Intérêt Collectif :

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christophe PALLIER pour son dévouement d'avoir pris en charge, avec les A.S.V.P., deux jeunes Romillois qui devaient assurer des Travaux d'Intérêt Collectif. Les résultats de ces travaux ont été probants.

u) Commission de révision des listes électorales de Romilly sur Andelle :

Ont été désignés pour la révision des listes électorales :

⇒ comme titulaires: Madame Josette LE BRETON-PALIER
 Monsieur Cédric PILLARD
 Monsieur Denis MICHEL

⇒ comme suppléants : Madame Monique MASSELIN
 Monsieur Joseph AMELOT
 Madame Catherine COLIN

v) Organigramme et compétences de la C.D.C.L.A. :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'organigramme de la CDCLA dont la présidence est assurée par Monsieur Philippe GERICS avec 11 Vice-présidents. Monsieur Jean-Luc ROMET est élu 2^{ème} Vice-président de la C.D.C.L.A.

Il indique également que d'autres conseillers municipaux non communautaires participent aussi à certaines commissions.

Puis, il présente les douze commissions thématiques de la C.D.C.L.A.

Il indique d'autre part que tous les conseillers reçoivent les compte-rendus par mail.

w) S.I.D.E.A.L. :

Monsieur Guy DUPUIS est félicité pour avoir été élu Président du S.I.D.E.A.L.

x) S.I.E.P.A.R. (Syndicat de l'eau) :

Monsieur Pascal CALAIS a été élu Président au S.I.E.P.A.R.

y) Travaux divers dans la commune :

Dans le **nouveau cimetière**, des **travaux de drainage des eaux de pluie** ont été effectués pour éviter qu'elles se déversent en provoquant des infiltrations dans les tombes.

Une **peinture anti-tag** a été réalisée sur les bâtiments Louis ARAGON et Patrick BOUTÉ. L'**escalier du clocher de l'église** a été en partie refait par notre menuisier.

De nombreux travaux ont été réalisés dans nos **écoles** et au **restaurant scolaire** pendant les vacances scolaires (enrobé à la place des racines de l'arbre au milieu de la cour, peinture des classes, installation de vidéoprojecteurs et d'écrans, ...).

Nous continuons à installer en bordure de l'Andelle des **bancs et des tables**.

Nous avons renouvelé notre **stock de tables** proposées en location.

Une entreprise a assuré la maintenance complète de la **sonorisation** de la salle Aragon. Des **enceintes** nouvelles mobiles ont été achetées pour le CARRE.

Des travaux de **drainage des eaux de pluie** dans la **rue aux Ormes** ont été réalisés par VEOLIA. Ils sont pris en charge par la commune, la CDCLA, COLAS et VEOLIA. L'objectif est de limiter la stagnation des eaux en bordure des riverains.

La **RD 321, entre Dosapro à Pont Saint Pierre et le chemin du Marais de Romilly**, a été entièrement refaite en enrobé par le Département de l'Eure.

D'autres travaux de voirie ont été effectués par la C.D.C.L.A., dans la Sente Monnier et le Moulin Pouchet (réfection complète d'une partie), l'Avenue de la Gare et la rue Neuve (réparations sommaires).

Le **pont du parc de la RPA « La Potière »** a été repeint. Nous avons restauré plusieurs appartements de la résidence de « La Potière ».

Une **canisette** est installée à l'espace multi-loisirs pour récupérer les déjections des chiens.

Nous avons remis aux normes notre système de **vidéoprotection**. Onze caméras sont installées à l'extérieur de nos bâtiments communaux (Potière, mairie, bibliothèque-médiathèque, C.A.R.R.E.).

z) Mois du Film documentaire :

Madame NEVOU-LETOURNEUR fait part au Conseil Municipal que la bibliothèque-médiathèque diffusera le 26 Novembre prochain à 18h30, dans le cadre du « Mois du Film documentaire », « Les vaches n'auront plus de nom ».

z1) R.P.F.C. :

Le R.P.F.C., qui évolue en National III, remercie la municipalité pour son soutien à la préparation des matchs et tout ce qui est fait. Le délégué de la Fédération Française de Football leur a transmis les félicitations pour leur organisation.

z2) Activités communales passées :

Une nouvelle manifestation sportive et culturelle « **Les rendez-vous d'été** » a été mise en place par la C.D.C.L.A. dans huit communes, tous les vendredis et samedis du mois de Juillet. Le Vendredi 17 Juillet, elle a eu lieu à Romilly sur le stade Maurice FLEURIEL (randonnée, tir à l'arc, zumba, atelier empreinte végétale, popup, fanfare Mona Lisa Klaxon).

Le Mardi 14 Juillet, c'était la **Fête Nationale**. Nous avons commémoré l'événement avec la commune de Pont Saint Pierre, les pompiers avec la revue de leur matériel et les Anciens Combattants.

Le Dimanche 30 Août, le départ de la **course cycliste Rouen-Gisors** a été donné à partir du vélo Jacques Anquetil. Nous avons mis à disposition de l'association la salle ARAGON pour l'organisation de l'événement.

Nous avons organisé avec nos Anciens Combattants une cérémonie le Samedi 29 Août pour le **76^{ème} anniversaire de la Libération de Romilly sur Andelle** par les Canadiens. Nous nous sommes retrouvés au Carré Militaire du cimetière de Romilly puis nous avons continué notre commémoration devant le Monument aux Morts.

Nous avons eu le plaisir d'être ville-départ pour la quatrième année de la **course cycliste Rouen-Gisors** le Dimanche 30 Août, place du C.A.R.R.E.

Nous avons repris la **location de nos salles communales** avec une charte pour le respect des gestes barrières et un nombre plus limité de personnes à la Maison du Marais, au C.A.R.R.E. et à l'espace Louis ARAGON.

z3) Ecole de Musique :

Monsieur VIEUX invite les conseillers municipaux à participer à l'animation qui se déroulera en association avec la C.D.C.L.A. le Mercredi 14 Octobre prochain au complexe Louis ARAGON.

Il fait part qu'il reste quelques places de disponibles pour les inscriptions à l'Ecole de Musique.

z4) Rue Blingue :

Monsieur le Maire fait part d'un affaissement de la chaussée rue Blingue.

Considérant l'importance et l'urgence des travaux, il fera établir un devis pour réparation dont il fera part à la séance du 4 Novembre prochain.

z5) Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :

Assemblée Générale de La Passerelle à Condorcet le Jeudi 17 Septembre 2020 à 20h30.

Assemblée Générale de la MJC A.L.E.R. à la Marelle le Mardi 22 Septembre 2020 à 18h30.

Assemblée Générale du P.R.A.HB (handball) salle du Marais le Vendredi 25 Septembre 2020 à 19 heures.

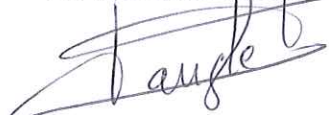
Trail des Rois Maudits le Dimanche 27 Septembre 2020 : départ de Romilly au gymnase à 8h30 (environ 350 coureurs).

Assemblée Générale de Parent Simplement le Mardi 29 Septembre 2020 à la Marelle à 19 heures.

La Fête de Septembre s'est bien passée, les forains remercient la commune de Romilly sur Andelle pour avoir mis à disposition les emplacements.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h17.

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse LANGLET



Le Maire,



Jean-Luc ROMET